Fiche 8.3.1.

Modèle de registre de sécurité

Dans les établissements/associations recevant du public, doit être tenu un registre de sécurité incendie, sur lequel sont reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité, tels que définis dans la Fiche 8.3. Ce registre permet de s'assurer de la conformité des installations de sécurité, et de suivre les éventuels travaux de mise en place des mesures de prévention. Tenu à jour méthodiquement, il constitue un véritable tableau de bord de l'état des bâtiments et des installations techniques. Pour tout contrôle/entretien d'équipement effectué, les factures, copies de factures, rapports de contrôle, attestations de conformité ou autres documents reçus, seront classés par ordre chronologique.

A. Les généralités spécifiques de l'établissement/association (Cf. Fiche 9.4.1. Modèle de PUI)

- Nom et adresse, téléphones, membres du personnel, activités et représentants.

B. Service de première intervention

- Direction, préposé à la sécurité, adjoint au préposé à la sécurité, équipiers de première intervention, secouristes.
- Emplacement de l'infirmerie et des boîtes de secours (avec liste du contenu, et dates de péremption).

C. Moyens d'intervention

- Localisation des extincteurs/RIA (Robine d'Incendie Armé) /hydrants (ou bornes incendie).
- Contrôle/entretien annuel.







N° extincteur	Date	Société de contrôle/Entretien	Remarques	Mesures prises + date
N° RIA				
N° hydrant				

- Vérification/contrôle mensuel des dévidoirs muraux par les EPI (Equipiers de première intervention).
- Vérification tous les 3 ans des dévidoirs muraux et hydrants : essais de débit/pression.

N° RIA	Date	Société de contrôle/Entretien	Remarques	Mesures prises + date

D. Installation d'alerte et d'alarme

- Type de système d'annonce aux Services de secours extérieurs (Cf. Fiche 9.4.1. Modèle de PUI).
- Contrôle périodique des téléphones de secours (en interne).
- Entretien annuel du système d'alerte/alarme.







Alerte: son discontinu Alarme: son continu

sur le point central on sonne l'alerte

Un type de système d'alarme

Date	Société d'entretien	Remarques	Mesures prises + date

- Essai mensuel du système d'alerte/alarme. Les essais sont réalisés tous les mois à la même heure.

Date	Personne ayant effectué cet essai	Remarques

E. Installation de détection incendie

- L'établissement est surveillé par une installation de détection générale O Oui O Non.





Points « dangereux » de l'établissement	Type de détecteur

- Contrôle annuel et entretien semestriel de l'installation de détection incendie.

N°	Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

F. Compartimentage (portes et cloisons)

- Contrôle annuel et entretien semestriel de l'installation de détection incendie.

Elé	ément	Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

G. Eclairage de sécurité

- L'alimentation de l'éclairage de sécurité est assurée par :
 - des blocs autonomes O Oui O Non;
 - une source centrale O Batteries d'accumulation O Groupe électrogène.

Les B.A.E.S. (Blocs autonomes d'éclairage de sécurité) sont des blocs destinés à montrer et à éclairer l'emplacement des sorties d'évacuation dans différents types d'établissement, en cas d'évacuation d'urgence ou de défaillance de l'éclairage principal d'un bâtiment.

Une source centralisée est constituée d'une batterie d'accumulateurs alimentant des luminaires.

- Situation des points d'éclairage de sécurité (type et emplacement).
- Essai annuel d'une durée d'une heure (effectué lorsque le bâtiment est vide).
- Essai mensuel de l'éclairage de sécurité par coupure de courant.

Type d'essai	Date	Personne ayant effectué cet essai	Remarques	Mesures prises + date

H. Installation électrique à basse tension

- Contrôle et entretien annuels de l'installation électrique à basse tension.

Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

- I. Installation électrique à haute tension (cabine haute tension) (Une majorité d'associations ne possèdent pas ce type d'installation.)
 - Contrôle et entretien annuels de l'installation électrique à haute tension.
 - Visite mensuelle de surveillance des cabines à haute tension.
 - Analyse des risques des anciennes installations électriques.

Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date





J. Installation de distribution de gaz (et appareils)

- Contrôle et entretien annuels de l'installation de distribution de gaz et des appareils connectés, y compris les chaudières au gaz et les dépôts de gaz.

Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

- Ramonage annuel des cheminées et des conduites de fumée.

Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

K. Installation de détection de gaz - (Une majorité d'associations ne possèdent pas ce type d'installation.)

- Année de construction de l'installation.
- Nom de l'installateur.
- Installation vérifiée annuellement par O Installateur O Organisme accrédité.
- Situation des détecteurs gaz (emplacements).
- Contrôle et entretien annuels de l'installation de détection gaz.

Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

L. Installation de chauffage à combustible liquide ou solide (ex.: mazout, charbon)

- Emplacement de l'installation de chauffage.
- Entretien et ramonage annuels de l'installation de chauffage.

Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

M. Contrôle des réservoirs à mazout

- Périodicité (Cf. Fiche 8.2.1. Liste des contrôles).
- Une plaquette de couleur indiquant le résultat du test sera apposée sur la conduite de remplissage par le technicien agréé.

Туре	Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

N. Engins de levage (ascenseurs, monte-charge, chariots élévateurs, grues, etc.)

- Description (type, constructeur, année de mise en service et n° de l'appareil) et emplacement des engins de levage.
- Contrôle trimestriel, et entretien (suivant contrat), des engins de levage.

Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

- Analyse de risques pour les ascenseurs - Tous les 10 ans (A.R. du 2 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs).

O. Echelles mobiles et échafaudages

- Tableau récapitulatif des contrôles.

Date	Personne ayant réalisé le contrôle	Remarques	Mesures prises + date

P. Machines et outillages (y compris matériel de cuisine)

- Contrôle et entretien (Cf. Fiche 8.2.1. Liste des contrôles périodiques des équipements).
- Tableau récapitulatif des contrôles et entretiens.

Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

Q. Structures et ancrages

- Contrôle annuel : il s'agit d'éléments fixés ou posés au sol, du matériel suspendu (racks de rangement, étagères d'armoires, échelles et escaliers métalliques, chapiteaux et podiums, ancrages des installations de nettoyage des vitres, nacelles utilisées pour l'entretien des installations, etc.), dont la rupture pourrait être source d'accident.

Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

R. Cuves sous pression et compresseurs - (Une majorité d'associations ne possèdent pas ce type d'installation.)

- Contrôle des cuves sous pression et compresseurs (visite extérieure et intérieure).

	Date	Nom de l'organisme	Remarques	Mesures prises + date
Γ				

S. Groupe électrogène de secours (Cf. Fiche 8.2.1. Liste des contrôles périodiques des équipements)

Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

T. Equipements de protection individuelle

- Liste des équipements de protection individuelle tels que : chaussures, gants, casques de protection tête/oreille, lunettes de sécurité, et protections pour travaux en hauteur (harnais, etc.). Indiquer les travailleurs concernés.

Poste de travail	Risques	EPI	Date de péremption	Travailleurs concernés

- Contrôle des équipements de protection individuelle.

Date	Société de contrôle	Remarques	Mesures prises + date

U. Installation de protection intrusion (alarme anti-intrusion)

Date	Nom de l'organisme spécialisé	Remarques	Mesures prises + date

V. Formations (voir Fiche 3.7. Formation des acteurs du bien-être au travail)

- Formations à assurer pour le personnel en fonction du type de travail effectué.
 - Equipiers de première intervention.
 - HACCP / hygiène en cuisine (HACCP : Hazard analysis critical control point = Analyse des dangers ; points critiques pour leur maîtrise.)
 - Manutention manuelle des charges.
 - Formation électrique BA4 ou BA5.
 - Equipement de travail (machines dangereuses : tondeuse, coupe-haie, tronçonneuse, etc.).
 - Echafaudages/échelles/harnais et protection contre les chutes.
 - Chariot élévateur.
 - Autres formations.

- Pour chaque type de formation, le feuillet suivant doit être complété, et les attestations de formations des travailleurs seront classées après le feuillet correspondant.

Type de formation	Nom de la personne	Date de validité

W. Inventaire amiante

Date	Par	Constatations

- X. Consignes de sécurité (Cf. Fiche 9.4.1. Modèle de PUI)
- Y. Plans de l'établissement (Cf. Fiche 9.4.1. Modèle de PUI)
- Z. Exercices d'évacuation (Cf. Fiche 9.4.1. Modèle de PUI)

AA. Visite du service régional/local d'incendie

- Les visites du service régional d'incendie SRI doivent être effectuées tous les 3 ans pour les bâtiments ayant une fonction d'hébergement, et tous les 5 ans pour les autres. Le SRI (Service Régional d'Incendie) doit viser le registre de sécurité, et tous les rapports doivent être conservés.

Date	Nom de l'officier et n° du rapport	Remarques	Mesures prises + date

BB. Autres visites

1. SEPP - Médecine du travail

Liste des postes de travail susceptibles d'entraîner une surveillance médicale ou une vaccination.

Exemples : protection de la maternité, poste de sécurité, personnel médical et paramédical, personnel chargé de la manutention, travail sur écran, entretien de surface, entretien de jardins, etc.

Intitulé	Description du poste de travail	Identification du personnel soumis

2. SEPP - Gestion des risques

Date de la visite	Sujet	Date rapport	Références rapport

3. Autres instances

Contrôle du BET SPF ETCS.

Date	Autorité, nom et signature	Remarques formulées	Mesures prises + date